

GARANTIE DOMMAGES-OUVRAGE  
MAISON INDIVIDUELLE



Pour que la construction  
de votre maison ne résonne  
pas avec malfaçons.

Le spécialiste en assurances et financements  
qui met de la couleur dans la pierre.

**ODEALIM**

# Certains vices ou malfaçons dans la construction ou les travaux peuvent remettre en cause la solidité de votre habitation.

Votre assurance vous permet d'être indemnisé rapidement des travaux de réparation qui relèvent de la garantie décennale de l'entrepreneur. Vous n'avez pas besoin d'attendre la décision de la justice concernant la responsabilité de l'entreprise. Les sommes vous sont versées en quelques mois par votre assureur.

## Nos garanties...

Les dommages couverts, sont ceux qui compromettent la solidité de votre maison, qui mettent en danger la sécurité des occupants ou qui la rendent inhabitables, tels que :

- ▶ un effondrement de la toiture
- ▶ des fissures importantes dans les murs
- ▶ un affaissement de plancher
- ▶ des infiltrations d'eau à l'intérieur du logement
- ▶ des défauts d'isolation thermique des murs
- ▶ des défauts résultant d'un vice de sol

**Bénéficiez également d'une couverture des dommages affectant la solidité des éléments d'équipement indissociables de l'ouvrage, c'est-à-dire ceux dont la dépose, le démontage ou le remplacement ne peuvent s'effectuer sans abîmer ou enlever une partie de l'ouvrage fondamental qui lui sert de support (chauffage central par exemple).**

Si vous prévoyez de revendre votre bien dans un délai de 10 ans, dès lors que vous êtes la personne ayant fait construire ou réaliser les travaux, vous êtes personnellement responsable vis-à-vis du nouvel acquéreur.

## Pour

Pour tout maître d'ouvrage (particulier), qui construit sa maison individuelle, que ce soit sa résidence principale ou secondaire.

## Une offre packagée

Les garanties suivantes sont incluses :

- ▶ la Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage (RCMO)
- ▶ la Tous Risques Chantier (TRC)
- ▶ la Protection Juridique (PJ)
- ▶ la garantie Revente

## Le petit + d'Odealim

Une équipe entièrement dédiée à la souscription et à la gestion de vos contrats D.O :

02 47 38 01 89

[souscription@batiassurance.fr](mailto:souscription@batiassurance.fr)

L'édition immédiate d'un devis sur : [batiassurance.fr](http://batiassurance.fr)

Une indemnisation rapide, 60 jours après expertise, si des malfaçons se produisent à la suite des travaux.

---

## Une souscription en ligne, simple et rapide. Un 1<sup>er</sup> tarif en seulement 2 clics !

---

## Nos atouts



Force de négociation



Équipe dédiée



Proximité régionale



Espace client

[odealim.com](http://odealim.com)

**ODEALIM**

ASSURCOPRO

ASSURGÉRANCE

BATIASSURE

FIDENTIALP

JBSA

RIPERT  
DE GRISSAC

ROSELINE  
BRUN

Groupes de sociétés de courtage en assurances dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu à Paris 01. Les cabinets Assurcopro Paris, Assurcopro Sud, Assur'Partenaires, Assurgérance, Batiassurance, Fidentiaip, JBSA, Ripert de Grissac et Roseline Brun sont immatriculés à l'Orias en qualité de courtier d'assurance respectivement sous les numéros 07001384, 07002075, 07019280, 07002557, 07003200, 07019218, 07008316, 10055023, 07004058, 07000241, 07000020 et 07002738 (vérifiable sur le site [orias.fr](http://orias.fr)). Chaque cabinet dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 ([acpr.banque-france.fr](http://acpr.banque-france.fr))